



MAISON DE RETRAITE « LES GABRES »
RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 11 JUIN 2020

Etaient présents :

- ☀ **Résidents : 2** (1 résident en Ehpad 1, 1 résident en Ehpad 2)
- ☀ **Familles : 3** (2 membres famille en Ehpad 3, 1 membre famille en SP RDC)
- ☀ **AOAPAR : 1**
- ☀ **Direction : 3** (Directrice, Adjointe de Direction, Responsable animations)
- ☀ **Invités : 1** (Responsable technique)

Etaient excusés :

- ☀ **Représentants des résidents : 1** (résident en Ehpad 2)
- ☀ **Représentant du personnel : 2** (Secrétaire des Admissions, Représentant du personnel, IDE)
- ☀ **Les Amis des Gabres : 1**
- ☀ **Mairie de Cannes : 1** (M. JG)

➤ **Validation du précédent relevé de conclusion**

Le relevé de conclusions du 24 octobre 2019 est validé à l'unanimité par tous les membres présents.

➤ **Point sur la situation épidémique**

M. D remercie la Direction de l'établissement pour le courrier d'information hebdomadaire.

Mme T, directrice, remercie à son tour toute l'équipe de Direction qui s'est particulièrement investie tant en semaine et que les week-ends, comme les soignants et les autres personnels. Tous ont travaillé durs, ont su s'adapter aux changements d'organisation avec efficacité et bonne humeur. Chacun est très fier du travail accompli et d'avoir pu jusqu'alors préserver les résidents.

Aussi, Mme T, souligne le soutien déployé par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, notamment par les informations constantes, le don de masques très régulièrement et de 4 tablettes 4G.

Retours sur l'évolution de la situation épidémique :

- Le 2 mars, la Direction apprend qu'une famille s'est présentée à l'accueil alors même qu'elle revenait de Venise, zone infectée au Covid-19. La décision est prise de fermer l'établissement aux visiteurs, et de confiner les résidents en unités (le 9 mars), puis par sous-secteur (le 2 avril). Le choix leur est donné pour le lieu de leur prise de repas : en chambre ou dans la circulation du sous-secteur.
- Mi-mars une unité COVID de 13 lits est déployée en prévention.
- À fin mars, 2 résidents dialysés au CH Cannes plusieurs fois par semaine sont testés au PCR. Les tests sont négatifs. Leurs dialyses ont failli être suspendues du fait du risque épidémique, et la mobilisation des médecins de l'établissement ont permis de les poursuivre.

Aussi, à cette même date (fin mars), nous constatons l'infection au Covid-19 de 3 personnels (1 CDI et 2 en CDD).

Les angoisses et questionnements de l'établissement étaient multiples, comme pour tous les autres EHPAD : la prise en charge de nos résidents à l'hôpital ? la mise en place d'un protocole et de traitements palliatifs dans le cas de détresse respiratoire, protocole en cas de décès.

- Ensuite une première phase de déconfinement est amorcée à partir du 27 avril. Il s'agit de visites sur rendez-vous d'une durée de 30 minutes, dans un lieu dédié, avec un personnel spécifique s'assurant du respect des gestes barrières et des circuits empruntés par les familles et les résidents. En ce sens, un protocole est transmis aux proches.

La directrice précise que le déconfinement est réalisé par étapes, et qu'il est difficile de mettre en œuvre les « bonnes » décisions dans un contexte épidémique très incertain. La réouverture sur l'extérieur ne pourra s'effectuer « comme avant », par exemple l'aide au repas de son parent, ne pourra s'effectuer qu'en chambre. En cas de symptômes ou du moindre doute, la décision de re-fermeture sera prise à nouveau.

Mme T, note que le port de masque et le confinement ont fait chuté les maladies saisonnières, une réflexion sera engagée pour la prochaine période hivernale.

- Puis, à partir du 15 juin une seconde phase de déconfinement est opérée. Elle consiste en l'accueil des visiteurs (dont les enfants) en extérieur et sans rendez-vous, mais sur la base de jours dédiés pour chaque unité, dans la limite d'une heure. À cette date, les résidents prenant habituellement leur repas au restaurant du RDC, peuvent également redescendre.
- Enfin, dès le 21 juin, les sorties à l'extérieure de l'établissement sont permises de 11h00 à 17h30. Les déjeuners sur l'établissement (repas invités) ne sont pour l'instant pas possibles. La situation sera revue début juillet pour réajustement pour se diriger vers une ouverture libre de l'établissement.

La directrice précise qu'il est important pour elle de donner l'information aux proches en toute transparence, d'être honnête sur la situation quelle qu'elle soit.

Mme M. nous relate que tout s'est bien passée pour elle, et Mme G. explique que les personnels étaient très bienveillants et à l'écoute.

➤ **Retours sur la commission de sécurité du 02/03/2020**

La commission de sécurité a renouvelé l'autorisation d'ouverture, seulement 2 réserves mineures ont été pointées.

➤ **Présentation du nouveau Responsable Technique**

M. EW est arrivé courant février, il a une expérience à l'Institut ARNAULT TZANCK de St Laurent du Var où il exerçait dans des fonctions similaires.

Depuis son arrivée, M. EW a partagé la commission de sécurité et la crise sanitaire, ses équipes ont su se mobiliser pour répondre aux besoins d'équipement et logistiques dans les réorganisations des unités. En raison de l'arrivée de l'été, des climatisations portatives ont été achetées et permettront d'équiper des chambres, notamment en cas d'infection au covid-19, si cela devait être le cas.

M. EW précise également que l'établissement est câblé en wifi.

➤ **Fermeture de la Pharmacie à Usage Interne (PUI)**

La directrice informe les membres de la décision de fermer la PUI avec l'aval de l'Agence Régionale de Santé PACA, rencontrée le 4 mars 2020. En effet, la gestion d'une PUI est complexe et sa fermeture s'explique à 2 niveaux :

- 1) Budgétairement : pour un budget de 200 000€ il y a à ce jour 200 000€ dédiés aux rémunérations (conventionnelles) et 100 000€ de médicaments, soit une perte de 100 000€ par an.
- 2) Concernant les besoins en personnels : la pharmacienne en contrat à durée indéterminée a quitté l'établissement, et il fût difficile de trouver un pharmacien remplaçant pour la remplacer. Il y a une pénurie d'emploi sur ce secteur, confirmée par l'ARS de Marseille. Notant que la présence d'un Pharmacien gérant est obligatoire pour assurer le fonctionnement de la pharmacie. Donc même si aujourd'hui, il y a une pharmacienne remplaçante, il faut la remplacer pendant ses congés, et l'établissement peine dans la tâche.

A priori, si le 18 septembre prochain, l'ARS PACA n'est pas revenu vers nous, la fermeture de la PUI sera effective. Au 1^{er} octobre, c'est un prestataire extérieur qui prendra le relai, un pharmacien à Cagnes sur Mer. Cette pharmacie de ville est équipée d'un robot pour la réalisation de sachets de thérapeutiques, et permet une meilleure traçabilité. Le circuit du médicament est donc de ce fait amélioré et mieux sécurisé.

➤ **Activités – Vie de la Maison**

Mme K.M revient sur les mois passés et le confinement, cela fût difficile pour les résidents mais aussi pour son équipe qui a dû se réinventer. Les résidents étant confinés en sous-secteurs dans chaque unité du secteur ouvert, il a fallu à l'équipe animation, organiser de petits ateliers avec le respect de la distanciation et des gestes barrières, ce qui a considérablement compliqué la tâche. Le service vie sociale a souvent fonctionné à 1 ou 2 personnels, selon des départs (services civiques et volontaire européen), absences ou d'autres besoins de services.

Mme K.M mobilisée sur la planification des visites des familles a essayé de satisfaire le plus grand nombre, et cela n'a pas été chose facile au regard du nombre de résidents et de proches.

Les psychologues ont réalisé avec Mme K.M des liaisons WhatsApp tout au long du confinement, pour maintenir le lien avec les proches.

Des concerts de musique (classiques et populaires) ont été organisés en plein air pendant le confinement, pour le plus grand bonheur de tous, résidents et personnels sans le respect des mesures barrières.

Parfois, selon la météo, les résidents qui le souhaitaient ont pu prendre des repas au jardin, sur la terrasse. A partir du 18 juin, ces repas terrasse reprennent de façon hebdomadaire.

Et pour les gourmands, les gouters glace seront servis à partir du mercredi 17 juin.

➤ **Divers**

Mme G, représentante des résidents, demande l'autorisation de pouvoir sortir de l'établissement pour se rendre au distributeur automatique. Mme T, lui donne l'autorisation, mais souhaite qu'elle se fasse accompagner dans un premier temps car il y a tout de même une petite distance à parcourir à pied. L'établissement lui fournira un masque et une paire de gants. La directrice lui conseille d'éviter de se rendre dans des grandes surfaces.

La directrice informe les membres de son souhait d'interdire les chiens dans l'établissement.

Prochain CVS le 30 septembre 2020.